

COMMUNE D'APPIETTO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 19 mai 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Raoul GOZZI, demeurant à APPIETTO.
Né à PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT le 2 février 1910.
Décédé à APPIETTO le 27 mai 1982 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A APPIETTO (Corse du Sud)

I) Une maisonnette en mauvais état sans toit, cadastrée section B lieudit TERRA MOZZA numéro 100 pour 50ca ;

II) Diverses parcelles de terre, cadastrées section B lieudit CHIOSA A FOCE numéros 12 pour 02ha 60a 40ca, lieudit ROSA numéros 997 pour 20ha 24a 94ca, 995 pour 02a 84ca et lieudit DICCEPO numéro 107 pour 01ha 46a 50ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI